

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

N° DE_2026_038

Membres en exercice : 20

Présents : 14

Votants : 15

Nombre de votes « Pour » : 15

« Contre » : 0

Abstentions : 0

Le dix-neuf juin deux mille vingt-six, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle des Mathieux ST DENIS LES MARTEL sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE, Jacques BOULONNE, Guy FLOIRAC, Michel LEVET, Julien DALE, Annie CAVIER, Olivier VITRAC, Guy MISPOULET, Christian DELRIEU, Jean-Claude GOUDOUBERT, Eric PICARD, Gilbert JENNY, Bertrand BOUDOU, Patrice GILLET

Représentés : Didier DELBREIL représenté par Jean Luc LABORIE

ABSENTS / EXCUSES : Jean Vincent FEIX, Philippe CASTANET, Gaëligue JOS, Jean-Philippe PAGEOT

Secrétaire de séance : Guy MISPOULET

Date de la convocation : 11 Juin 2026

Objet : Décision Modificative N°2

Monsieur le Président expose au Conseil Syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
ARTICLES	DEPENSES	RECETTES	ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
ARTICLE 673 - DEGREVEMENT MME DEAVES	2 000,00 €		OP 110 NEYRAGUES	45 000,00 €	-120 192,73 €
			OP 111 MAS DEL BOS	2 000,00 €	
			OP 112 LA BELONIE		-61 644,91 €
ARTICLE 6531 - INDEMNITES ELUS	3 482,01 €		OP 200 OUVRAGES	5 000,00 €	
			OP 300 PERIMETRES	10 000,00 €	
			OP 904 STATION AVANCES	76 000,00 €	93 000,00 €
			OP 906 RESERVOIR CROIX REMPART	10 000,00 €	
023 VIREMENT SECTION INVESTIST	184 000,00 €		OP 908 FLOIRAC		-20 576,00 €
			OP 909 RESERVOIR GAILLARD		
			EMPRUNT		-309 140,00 €
61523 - ENT REP RESEAUX			OP 909 RESERVOIR GAILLARD		
			SUBVENTION DEPT 1ERE PARTIE		309 140,00 €
			OP 910 ADDUCTION SOLEV BALADOU		
			EMPRUNT		-148 187,00 €
			OP 910 ADDUCTION SOLEV BALADOU		
			SUBVENTION DEPT 1ERE PARTIE		148 187,00 €
			OP 911 ADDUCTION BALADOU RIGNAC		
			EMPRUNT		-328 961,00 €
			OP 911 ADDUCTION BALADOU RIGNAC		
			SUBVENTION DEPT 1ERE PARTIE		328 961,00 €
ARTICLE 778			ARTICLE 1068		
BETAILE		111 387,78 €	BETAILE		26 292,16 €
CRESENSAC SARRAZAC		78 094,23 €	CRESENSAC SARRAZAC		47 323,48 €
			021 - VIREMENT SE		
TOTAUX	189 482,01 €	189 482,01 €			

Date de transmission de l'acte: 25/06/2026
Date de reception de l'AR: 26/06/2026
046-200094647-DE_2026_038-DE
A G E D I

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à voter ces crédits.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représenté :

- vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean Luc LABORIE

Le Secrétaire de séance,
Guy MISPOULET
Rendu exécutoire le :
Transmis en Sous-Préfecture le :
Publiée :

Date de transmission de l'acte: 25/06/2026
Date de reception de l'AR: 26/06/2026
046-200094647-DE_2026_038-DE
A G E D I